

02/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 11 FEVRIER 2020

Présents :

Côme AGOSTINI, Richard BALME, Ulysse BICAL (départ à 10h), Catherine BLANC, Christine CLÉRICI (départ à 10h46), Pascale EISENBERGER, Yannig GOURMELON, Julie de LA SABLIERE (départ à 10h46, procuration à Yannig GOURMELON), Gaëlle LARRIEU, Marc LAZAR (départ à 10h17), Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Marie-Christine LEPETIT (départ à 10h41), Arthur MOINET, Vincent MORANDI, Anton MUKHAMEDOV, Karoline POSTEL-VINAY (départ à 10h46), Marie RASSAT, Marion STERN, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE.

Absents ou excusés

Anne BISAGNI-FAURE, Olivier DUHAMEL (procuration à Jeanne LAZARUS), Theo GUERET, François HEILBRONN, Jean-François HUCHET, Samuel KHALIFA, Lucie KRAEPIEL (procuration à Arthur MOINET), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Jeanne LAZARUS), Elvire POMEAU (procuration à Côme AGOSTINI), Arnaud ROBINET (procuration à Pascale EISENBERGER), François-Joseph RUGGIU, Naouri SAOUABI (procuration à Arthur MOINET).

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	Représentante du Recteur
Stéphane AUZANNEAU	Directeur des systèmes d'information
Judith AZEMA	Directrice éditoriale et marque, Direction de la communication
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Laurence GAGELIN	Co-responsable de la sécurité des systèmes d'information
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général
Frédéric MION	Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante
Juliette SEBAN	Responsable de la transition énergétique

*

* *

I. Présentation du rapport d'activité 2018-2019 du Pôle santé	2
II. Présentation du rapport du comité de revue des enseignements et de la recherche sur les transformations planétaires à Sciences Po (comité Latour)	9
III. Présentation du plan d'action 2020-2023 sur la transition écologique	9
IV. Présentation de la charte d'utilisation des systèmes d'informations de Sciences Po	21
V. Échange d'informations sur des questions diverses	23

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 11 FEVRIER 2020**

La séance est ouverte à 9 h 01 par Jeanne LAZARUS.

Jeanne LAZARUS

Bonjour à toutes et tous. Nous allons commencer. Francesca Cabiddu va nous présenter le rapport du pôle santé, le docteur Tarragano n'ayant malheureusement pu se joindre à nous.

I. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2019 DU PÔLE SANTÉ

Francesca CABIDDU

Bonjour à toutes et à tous, merci de m'accueillir aujourd'hui pour vous présenter le bilan du Pôle santé pour l'année 2018-2019. Vous avez reçu un document très détaillé qui présente de manière assez technique le quotidien des médecins du Pôle santé de Paris. Je vous propose aujourd'hui de sortir du cadre strictement médical et de vous présenter la politique de santé que l'institution mène depuis désormais dix ans. Avant toute chose, rappelons que la population étudiante est une population en bonne santé, les étudiants eux-mêmes se déclarent en bonne santé dans les différentes enquêtes qui ont été réalisées récemment, par exemple par la SMEREP ou la LMDE. Selon l'enquête LMDE par exemple, 89 % des étudiants déclarent être en bonne santé. En revanche, cette population est confrontée à des facteurs de risques qui peuvent affecter la santé. Ces facteurs sont de deux ordres : il y a les comportements à risque, par exemple en matière de santé sexuelle, de pratiques tabagiques, de nutrition ou d'alcoolisation ; il y a des facteurs de risque liés plus spécifiquement à l'environnement universitaire dans lequel l'étudiant évolue. Certains étudiants peuvent être confrontés à des situations de stress en période d'examen, d'autres peuvent avoir des préoccupations quant à leurs choix d'orientation de carrière. Parfois, les exigences financières peuvent être source d'inquiétude. Nous avons tenu compte de ces facteurs de risque dans la construction de notre politique de santé, et nous avons également considéré un autre élément : les caractéristiques de notre population étudiante. Nous avons 14 000 étudiants à Sciences Po, âgés de 17 ans, voire moins, à 28 ans et plus ; ils viennent pour moitié de diverses régions de France métropolitaine et ultramarine et pour moitié sont d'origine internationale. Ce sont 150 nationalités qui se côtoient au quotidien avec une diversité des cultures, et aussi une diversité de relations à la santé. Cela explique peut-être les difficultés que peuvent rencontrer certains étudiants internationaux dans la compréhension du parcours de soin en France et dans l'accès aux soins, et à cela s'ajoute aussi la barrière de la langue.

A partir de ce constat, nous avons construit une politique d'accompagnement sanitaire qui s'articule autour de deux grands volets : le premier volet est l'accès aux soins de premier recours ; le deuxième concerne toutes les actions de prévention et d'éducation à la santé que l'institution mène en collaboration avec ses partenaires. Concernant le premier volet, la responsabilité de l'accompagnement sanitaire des étudiants est confiée au Pôle santé et à ses antennes qui se trouvent dans chaque campus en région. Les étudiants peuvent accéder librement et gratuitement aux services du Pôle santé, les équipes médicales sont à minima bilingues, elles parlent français et anglais, et souvent d'autres langues ; un certain nombre de médecins est hispanophone par exemple. Ces équipes travaillent en étroite collaboration avec tous les autres services de l'institution, notamment les services administratifs, l'aide sociale, le Pôle handicap, et également la cellule de lutte contre le harcèlement sexuel. Chaque pôle est structuré de manière différente en fonction du territoire dans lequel il est installé et des effectifs étudiants de chaque campus. À Paris, par exemple, l'équipe médicale est très étoffée, composée de deux médecins généralistes, deux psychiatres, deux psychologues, une infirmière et une assistante médicale. On retrouve la même structure par exemple à Reims où les effectifs étudiants ont fortement crû. En revanche, dans les autres campus, compte tenu de leur taille et d'effectifs moins importants, l'équipe

médicale est composée généralement d'un médecin généraliste, d'un psychologue ou d'un psychiatre, et d'une infirmière. Ce sont presque quarante personnes qui œuvrent dans l'ensemble des pôles santé de tous les campus. À noter que ces personnes ne sont pas recrutées à temps complet, elles assurent des permanences dans chaque pôle afin d'assurer une continuité de l'offre de service et d'accueillir les étudiants durant la semaine. Chaque équipe médicale assure le suivi individualisé de chaque étudiant : certains étudiants sont suivis par le pôle santé régulièrement, d'autres en revanche sont orientés vers des organismes ou praticiens externes avec lesquels nous avons un conventionnement. Une attention particulière est accordée à la population internationale : comme indiqué, les médecins parlent plusieurs langues et sont particulièrement vigilants quant aux difficultés d'intégration qu'un étudiant international peut rencontrer du fait d'arriver dans un pays dont il ne connaît pas encore la culture. Cette offre de soin dispensée par le Pôle santé a permis en 2018-2019 de mettre en place environ 4800 consultations à Paris et 3700 pour les campus en région. L'offre de soins est complétée par les prestations qui sont proposées par le Centre universitaire des Saints Pères, qui se situe à quelques pas d'ici, et avec lequel nous avons un conventionnement. Cela concerne le campus parisien, mais les partenariats de ce type existent dans chaque campus en fonction des spécificités des territoires. Par exemple, à Nancy un accord existe avec le CHU ; à Poitiers, une équipe de médecins et d'infirmiers située à proximité immédiate du campus peut intervenir auprès des étudiants. À Paris donc, c'est le centre de santé universitaire des Saints Pères qui complète l'offre de soins. Ce centre propose notamment la visite médicale de prévention qui est une obligation pour tout étudiant primo-arrivant. Les médecins du centre de santé universitaire sont agréés MDPH, ils accueillent donc tous les étudiants en situation de handicap afin de mettre en place les aménagements nécessaires à une scolarité sereine. Au sein de ce Centre, les étudiants parisiens peuvent trouver aussi un certain nombre de spécialistes : gynécologues, dentistes, nutritionnistes ; ils peuvent aussi y choisir leur médecin traitant. Voilà concernant le premier volet touchant aux soins et aux structures qui assurent cette offre.

Le deuxième volet concerne toutes les actions de prévention, d'éducation à la santé, qui peuvent avoir un impact très fort sur les facteurs de risque évoqués précédemment, et sur la perception que chaque étudiant peut avoir de son bien-être. Parmi les actions de prévention, je rappelle le dispositif des ateliers bien-être lancé il y a trois ans. Ces ateliers sont une offre pédagogique soumise à assiduité qui permet aux étudiants de suivre des cours dans un espace hors scolarité, puisqu'il s'agit de suivre des cours de méditation, de sophrologie, ou encore de relaxation par l'automassage par exemple. Des étudiants de tout âge et issus de programmes différents participent à ces ateliers, ce qui leur confère une haute valeur intégrative et un rôle rassurant grâce aux moments de partage et d'échange. Parmi les actions de prévention, il ne faut pas oublier celles que les infirmiers et infirmières mènent dans leurs relations quotidiennes avec les étudiants qui se présentent au Pôle santé ; des sujets divers sont abordés : la contraception, la question des maladies sexuellement transmissibles, les pratiques tabagiques, ainsi que d'autres thèmes comme le sommeil ou la nutrition. Et puis, avec nos partenaires, de nombreuses actions d'éducation à la santé sont menées sur des thématiques qui sont considérées comme des priorités de santé publique.

En conclusion, cette politique d'accompagnement sanitaire que nous mettons en œuvre est une politique très large, elle va de l'écoute aux soins, elle prévoit des actions d'éducation à la santé et c'est une politique qui répond complètement aux préconisations du gouvernement en matière de santé étudiante. Je rappelle que le plan santé lancé par le gouvernement en 2018 incite les établissements à développer les services de santé pour faire en sorte que les étudiants aient un accès aux soins à proximité de leurs lieux d'études. En termes de perspectives, nous souhaitons bien sûr continuer à élargir nos partenariats en relation avec les différents territoires et les spécificités de chacun d'entre eux, mais aussi renforcer nos actions de prévention. Nous allons le faire dès ce semestre avec un nouveau projet qui est celui des étudiants relais-santé ; des étudiants de Sciences Po sont en train d'être recrutés et seront encadrés par des praticiens et par l'équipe administrative ; ils seront formés et auront pour rôle de concevoir et animer des actions de prévention en direction de leurs pairs. Nous souhaitons également organiser deux grandes journées de prévention, l'une consacrée au harcèlement, et une deuxième, à la rentrée, consacrée à la santé mentale. J'en ai terminé, je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup de cette présentation générale, y a-t-il des questions, qui peuvent aussi porter sur le document que nous avons mis à disposition ?

Gaëlle LARRIEU

Bonjour, merci beaucoup pour votre présentation. Je suis élue pour les doctorants et nous voulions dire que c'est très bien qu'il y ait le Pôle santé, qu'il y ait un accès au psychiatre et au psychologue qui soit facilité et proche du lieu d'étude, nous pensons que c'est nécessaire et qu'il est important également de penser la prévention. Nous nous disons qu'il serait intéressant en termes de prévention de penser un peu au-delà et de réfléchir aux causes structurelles, notamment concernant les questions de santé mentale, dont la prégnance parmi les étudiants apparaît bien dans le document. Il serait peut-être intéressant de mener une réflexion plus large sur l'organisation des formations, de la recherche de travail et la répartition de cette charge de travail dans le temps. Je ne me rappelle plus si dans le document il y a une variation selon les mois des consultations. En tout cas, en ce qui me concerne, en ayant été étudiante à Sciences Po, ce que je vois c'est qu'au mois de novembre par exemple, il y a des questions de santé mentale qui sont très présentes, un mal-être des étudiants qui est extrêmement fort. Ce sont des choses sur lesquelles on pourrait réfléchir et cela pourrait passer par une meilleure information des enseignants et une meilleure coordination entre eux, parce que souvent ils ne se rendent pas compte des autres cours qu'ont les étudiants, des autres choses qui leur sont demandées, et ils peuvent leur demander de faire énormément de choses et ne pas se rendre compte de comment cette charge s'inscrit dans le reste de leur emploi du temps. Il serait donc intéressant de travailler à une meilleure coordination entre les enseignants, notamment les enseignants vacataires qui souvent ne sont pas conscients du reste de la plaquette pédagogique. Je voulais également ajouter un point sur la question de la santé mentale des doctorants. Il y a de nombreuses études qui montrent qu'elle est extrêmement détériorée, qu'il y a des problèmes de stress qui sont très importants, des questions de mal-être très fort également, et cela peut être lié à plusieurs facteurs, mais je pense qu'il y en a qui sont structurels et sur lesquels on peut réussir à agir en tant qu'institution. Je pense notamment aux questions de financement. Une des causes de stress extrêmement forte est l'absence de financement après les trois premières années de thèse alors même qu'on sait que les thèses durent plus longtemps. Actuellement, si on regarde les chiffres à Sciences Po, il y a autant d'étudiants qui sont au-delà de la troisième année que dans leurs trois premières années de thèse, donc des étudiants qui ne sont plus financés par notre institution, et je pense que réfléchir sérieusement et rapidement aux questions d'un financement systématique des quatrième années de thèse serait une bonne façon de prévenir les risques liés à la détérioration de la santé mentale.

Côme AGOSTINI

Merci Madame Cabiddu pour cette présentation. J'aurai deux questions : la première porte sur les campus en région, puisqu'ils ne sont pas traités précisément dans ce document qui se concentre sur Paris ; j'aurais voulu savoir si nous avons des comparatifs pour savoir d'une part si d'un point de vue d'accès à la santé, la situation pouvait être un petit peu plus détériorée en région hors du plus gros pôle qu'est Paris, et à l'inverse, s'il n'y avait pas en termes de santé mentale des facteurs un peu plus positifs dus à l'environnement ; à quel point l'environnement parisien, du campus, le nombre de personnes, pouvaient jouer. Ma deuxième question concerne les nouvelles possibilités que confèrent au Pôle santé l'enveloppe de la CVEC que nous avons votée depuis deux ans maintenant, pour savoir si nous avons des premiers retours sur investissement, si cela avait permis une nouvelle prise en charge, quel point collectif nous pouvions en tirer d'améliorations à envisager pour la suite. Merci.

Arthur MOINET

De la même façon que M. Agostini, nous pensons qu'il faudrait essayer d'améliorer le détail des prestations qui sont offertes sur les campus en région dans les prochains rapports pour avoir un état des lieux de la structuration du réseau santé, et peut-être également avoir plus de précisions et d'indicateurs sur la satisfaction des étudiants qui ont recours au Pôle santé, les interroger par exemple sur leur satisfaction sur certaines consultations pour avoir un bon état des lieux de la satisfaction des usagers. Nous avons également noté que si les consultations étaient possibles pour les étudiants de troisième année, notamment sur les problèmes psychologiques, il serait souhaitable d'avoir une plus grande prise

en compte de l'ensemble des besoins des étudiants en troisième année qui se retrouvent parfois dans des pays où le système de santé est moins développé qu'en France. Ils ont des besoins par exemple qui peuvent être différents, et cela concerne particulièrement la question de l'IVG. Certains étudiants sont dans des pays où l'IVG est interdite. Quel accompagnement le réseau de santé pourrait apporter à des étudiantes dans de telles situations ?

Francesca CABIDDU

Effectivement, comme je l'ai dit en conclusion de la présentation, nous allons travailler sur les actions d'éducation à la santé et de prévention qui devront forcément prendre en compte les facteurs de risque pour la santé des étudiants et nous allons notamment travailler sur une journée consacrée à la santé mentale ; nous avons aussi espoir qu'avec les étudiants relai-santé, cette prévention se fasse au plus près des besoins des étudiants. Bien entendu, nous souhaitons associer les étudiants à cette réflexion. Concernant les campus en région, nous avons près de 3700 étudiants qui ont été reçus tous campus confondus, la mise en place des pôles santé correspond à un véritable besoin.

Pour ce qui est de la question de la santé mentale dans les campus en région, compte tenu de leur taille, les étudiants bénéficient d'un environnement plus intimiste et personnalisé, et des relais avec les personnels présents plus étroits. Néanmoins, certains regrettent l'anonymisation d'un grand campus.

Le projet étudiant relai-santé sera financé par la CVEC, tout comme l'élargissement de l'offre de soins ; les étudiants ambassadeurs sont également financés par la contribution vie étudiante, nous aurons l'occasion de vous présenter un bilan complet de l'utilisation des fonds ultérieurement.

Enfin, toutes les améliorations que vous avez proposées sont bien sûr pertinentes et nous souhaitons les prendre compte.

Dans la mesure où les structures médicales sont consolidées dans les campus, nous pouvons intégrer le bilan de leur action dans ce document, et nous pourrions y intégrer des éléments de satisfaction conformément à la démarche de qualité de service que nous appliquons à l'ensemble des services de la Direction de l'accueil et de l'accompagnement.

Concernant les étudiants de troisième année, nous souhaiterions envisager des prestations de télémedecine. C'est un projet à une dimension juridique importante et il est en cours d'étude mais c'est bien l'une des solutions que nous envisageons pour accompagner les étudiants qui sont à l'étranger.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vais peut-être compléter sur les causes structurelles pour vous dire que, comme vous le savez, depuis des années nous avons entrepris un travail sur la maquette pédagogique pour alléger la charge horaire des étudiants. C'est une demande récurrente des étudiants qui est prise en compte et travaillée par les écoles de manière assez sensible. Mais ce sujet de la santé étudiante et du bien-être, dépasse l'établissement, c'est pour cette raison que nous voulons travailler avec des associations qui ont cette vision globale de la situation estudiantine. Comme vous le savez, nous sommes en lien avec l'OVE ; au mois de mai, nous allons participer pour la première fois à une grande enquête de l'OVE qui va s'ouvrir sur des problématiques nouvelles, et notamment la question du bien-être des étudiants. Je pense que ce sera aussi un regard important sur notre institution puisque nous aurons accès à toutes les données. La question des campus est un vrai sujet. Depuis la mise en place du Pôle santé et le développement des campus en région, nous avons acté qu'il y aurait trois temps différents : un temps psychologue ou psychiatre, un temps soins infirmiers et un temps médecine générale. Les territoires sont différents, l'implantation des structures médicales est aussi complètement différente selon les campus, donc chaque campus a son mode d'intervention sanitaire : ça peut être une convention avec un CHU, des conventions avec des médecins, mais c'est vrai qu'il nous manque actuellement et même sur Paris d'ailleurs, un moyen de suivre cette activité un peu plus précisément et nous avons un grand projet de développement du Pôle santé qui passera par une réflexion de son cadre légal, avec un accompagnement informatique également, bien sûr dans le cadre de notre grande loi RGPD pour avoir des indicateurs beaucoup plus fins et pour pouvoir mieux piloter l'activité sanitaire de notre établissement, qui reste une activité importante au regard de ce qui se passe dans d'autres structures. Nous avons ce regard-là comparé à d'autres établissements. Et nous aimerions aussi pouvoir vous donner des éléments beaucoup plus fins, peut-être pas pour le prochain bilan, mais pour celui de l'année suivante ; il est quasiment certain que nous y arriverons même si, il faut que vous l'ayez en tête, les équipes médicales sont très rétives à avoir

un outil informatique pour suivre leur activité, elles considèrent que c'est quelque chose qui est en décalage par rapport à leur pratique. On va y arriver probablement, mais ça aura mis du temps aussi pour cette question culturelle des pratiques médicales.

Catherine BLANC

J'avais une réflexion : comme on sait que la santé mentale est aussi multifactorielle, je me posais la question de la place des pratiques sportives, artistiques dans le cadre d'un accompagnement plus global de l'étudiant et aussi celle des équipes pédagogiques, comment elles-mêmes sont accompagnées pour prendre en charge, puisque souvent les équipes pédagogiques sont les premiers récepteurs de la parole étudiante : comment on les accompagne, comment on les forme.

Francesca CABIDDU

Concernant la première question : bien entendu, l'accès à une activité sportive et culturelle est essentiel. Je crois que l'offre de Sciences Po est très large dans ce domaine, je laisserai Andreas compléter sur ce sujet. Et sur la formation du personnel, c'est un sujet qui a été abordé lors du groupe de travail sur la vie étudiante et la réussite étudiante, et fait partie des actions de santé qu'on veut mener dans les mois qui viennent. Nous avons notamment rencontré une association qui s'appelle Psycom qui devrait intervenir auprès des étudiants relais santé et qui propose aussi une formation plus large pour les personnels qui sont en lien direct avec les étudiants. Nous pourrions donc envisager ce type d'action à l'avenir.

Andreas ROESSNER

Juste pour compléter sur la partie sportive, artistique et culturelle : Sciences Po a une offre très large qui est proposée aux étudiants sur l'ensemble des campus. Pour le campus parisien par exemple, nous proposons tous les ans une soixantaine de cours de sports, à la fois dans les disciplines collectives, mais aussi individuelles, et pour le volet art et culture, il y a vingt-cinq cours qui sont à la disposition des étudiants. Toutes ces offres sont évidemment facultatives, mais l'ensemble des étudiants sont invités à s'inscrire en sport et culture pour trouver un équilibre par rapport aux activités pédagogiques à proprement parler. Concernant le sport, nous avons pour l'instant à peu près 2000 personnes qui s'inscrivent tous les semestres, ce qui est assez considérable si on considère que le campus parisien comprend 7000 à 8000 personnes. Cela vous donne un indicateur du nombre de personnes qui estiment qu'il faut compléter leur vie quotidienne par une offre sportive. Pour la culture, nous tournons autour de 300 personnes qui suivent ces cours tous les semestres. L'offre sportive est en partie ouverte aux salariés qui se manifestent auprès de nous. Nous n'en faisons pas la publicité parce que souvent les créneaux sont complets, mais il y a un certain nombre de salariés qui souhaitent en effet en bénéficier et qui peuvent s'inscrire dans les cours de squash, de badminton et autres.

Anton MUKHAMEDOV

J'avais une double question : la première portait sur le temps d'attente. Je crois qu'aux dernières nouvelles, le docteur Tarragano est le seul qui est capable de proposer des aménagements de scolarité aux élèves en difficulté du fait de problèmes de santé mentale, mais parfois les temps d'attente peuvent être très longs, ce qui, si une personne se trouve en difficulté personnelle, peut contribuer à son stress, voire à l'échec scolaire si pendant trois à quatre semaines, il n'y a pas de prise en charge. Je me demandais si pour vous c'était un problème, et si vous aviez des solutions, comme peut-être avoir plus de personnel capable d'offrir des aménagements de scolarité ou de traiter de ces dynamiques-là. Une deuxième question portait sur la possibilité d'ouverture de la prise en charge de la santé mentale par les étudiants et étudiantes eux-mêmes. C'est une proposition qui répond à celle de Mme Larrieu qui parle des causes structurelles des difficultés liées à la santé mentale. En fait ces causes structurelles sont connues souvent en premier lieu par les étudiants eux-mêmes, qui sont dans une situation collective et des situations individuelles, ce sont eux qui peuvent savoir à quel moment l'atmosphère de l'établissement, les contraintes, les cours jouent sur leur santé mentale. Plutôt que d'avoir l'administration comme seule intermédiaire entre les étudiants et leur accès aux soins, comment offrir une possibilité pour les étudiants de s'organiser eux-mêmes, voire de formuler des demandes vis-à-vis de l'administration si un contexte collectif les porte à ça ?

Marc LAZAR

Je voudrais juste revenir sur ce qui a été dit sur la situation des doctorants. Je crois qu'il faut qu'on prenne vraiment conscience du côté du Pôle santé qu'il y a une situation spécifique, parce que finalement dans la structure de l'établissement, l'écrasante majorité de nos étudiants quitte Sciences Po au bout de cinq ans, après leurs masters, nos doctorants sont dans une voie qui est différente, puisque c'est à partir de leur sixième année qu'ils sont admis, soit qu'ils viennent de chez nous en interne, soit qu'ils aient été recrutés de l'extérieur, dans une situation de professionnalisation de la recherche, dont on sait qu'elle est particulièrement compliquée, ardue. Ce qui a été souligné par Mme Larrieu me semble tout à fait important. C'est vrai qu'après leur troisième année, il y a cet immense stress, je ne savais pas que ça avait l'impact qu'elle vient de souligner, pourtant j'ai dirigé l'école doctorale pendant sept ans, mais je savais qu'il y avait cette situation en quatrième année. Ce qui a été dit est vraiment un élément important qui est très particulier. Comment faire pour boucler les thèses qui en moyenne sont plutôt de quatre années et demie dans notre établissement, il y a une année et demie terrible et je sais que parfois ça s'accompagne des problèmes qui ont été soulignés, mais parfois aussi tout simplement d'une question toute bête : comment manger ? Parce qu'il n'y a pas de financement, qu'ils n'ont pas trouvé d'autres situations. Je crois qu'il y a là une particularité du côté de l'École doctorale qu'il faut vraiment que le Pôle santé prenne en considération. Par ailleurs, j'avais une toute petite question de curiosité sur le campus de Menton, puisque c'est un campus un peu périphérique, dont je pense que la grande spécialité médicale doit être la gériatrie, étant donné que c'est la ville la plus âgée de France. Est-ce qu'il y a une médecine capable de répondre aux problèmes de nos jeunes étudiants dans une ville qui n'est pas toujours très réceptive justement à la présence de notre campus ?

Andreas ROSSNER

Je me permettrai de répondre par rapport à la question qui concerne la population doctorante en particulier. Mme Larrieu le sait, nous nous sommes rencontrés déjà à deux reprises avec les représentantes des doctorants, pour leur dire que nous sommes à leur disposition pour concevoir des dispositifs qui leur sont dédiés, en tant que doctorants et non pas en tant qu'étudiants. Grâce à la CVEC, nous disposons de fonds qui nous permettent de flécher de l'argent sur les dispositifs que vous estimez les mieux appropriés pour les doctorants. Donc si vous avez des propositions à faire en termes de partenariats à nouer avec des associations extérieures à Sciences Po ou en termes d'élargissement de l'offre des ateliers bien-être, ou toute autre proposition, nous restons à votre disposition pour voir quel est le levier que nous pouvons actionner pour concevoir des choses exclusivement dédiées aux doctorants.

Gaëlle LARRIEU

Très rapidement, pour répondre, c'est très bien ces choses-là, mais ce que nous disons c'est que ça ne suffit pas. Ce n'est pas parce qu'on fait un atelier yoga une fois par semaine que ça compense le fait qu'on ne soit pas financé, que l'on doive galérer à trouver de l'argent. Je pense que beaucoup de personnes ici l'avaient compris, mais je tiens quand même à le redire. Bien sûr, c'est bien ce dispositif, mais ce n'est pas suffisant. Dès qu'on parle de questions de santé mentale, un atelier yoga n'est pas suffisant. C'est juste ce que je tenais à rappeler pour que tout le monde le comprenne bien.

Bénédicte DURAND

Je voudrais préciser un point. Bien entendu, finir sa thèse de manière non financée est un problème, qu'on peut tous reconnaître ici. Je ne suis pas sûre que ce soit complètement au cœur de la discussion que nous avons sur la santé étudiante. J'entends que c'est une vraie question, mais elle est périphérique au sujet que nous discutons aujourd'hui. Je ne nie pas que cela puisse provoquer de la souffrance, du stress, à un tel niveau que cela provoque des problèmes de santé. Deuxième élément que je voudrais développer : cette problématique est valable aussi pour nos deuxièmes années qui doivent travailler par exemple parallèlement à leurs études, et parfois c'est pendant tout le parcours de 5, 6, 7, 8 années que des étudiants ont des doubles charges de vie d'étudiant et de vie de salarié. Au fond, la question de la souffrance des étudiants de Sciences Po ou des étudiants en général, est une question qu'on peut prendre en charge du point de vue de la santé, et je dirais pour une part. N'oublions pas aussi que nous ne sommes

pas une institution de soin. Nous sommes une institution universitaire qui apporte un accompagnement en particulier d'urgence, de prise en charge immédiate, et qui doit d'ailleurs pouvoir laisser à chacun des membres de sa communauté la liberté de ne pas être pris en charge au sein même de son institution. Je crois que c'est aussi très important de pouvoir aussi sensibiliser les étudiants sur le fait qu'ils ont le droit à une vie privée, ils ont le droit à une prise en charge médicale ailleurs que dans leur institution, et parfois d'ailleurs ils le souhaitent, y compris pour des raisons de séparation des espaces. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger même si la question que vous avez posée, Mme Larrieu, est une vraie question, c'est une question sociale qui peut avoir des impacts de santé, mais qui ne concerne pas, me semble-t-il, directement le sujet qu'on aborde aujourd'hui. La question de la charge de travail des étudiants est aussi une question importante. On sait qu'il y a une saisonnalité du mal-être, pour les étudiants comme pour tout le monde d'ailleurs. Il est assez commun qu'au mois de novembre, on soit un certain nombre à avoir des difficultés à assumer le manque de luminosité et qu'il y ait effectivement des phénomènes biologiques bien connus qui embarquent du mal-être dans nos vies quotidiennes. Pour autant, je suis assez convaincue qu'en effet, nous devons travailler sur cette question de la charge, et travailler avec les étudiants pour que les représentants étudiants puissent être des interlocuteurs efficaces pour venir signaler les points de surcharge et les signaler à leurs responsables pédagogiques. Et je profite d'avoir pris la parole pour rajouter une réponse à Mme Blanc, sur la question de la formation des responsables pédagogiques, qui rejoint le point précédent que j'évoquais. Je crois que les responsables pédagogiques ne sont pas des soignants et qu'il y a quelque chose qui est à la limite de leur profession que de vouloir leur demander d'être formés pour accompagner la souffrance étudiante. Qu'ils soient des lanceurs d'alerte, qu'ils aient la bienveillance d'accueillir cette souffrance quand elle se présente à eux, ça me paraît normal. Mais que d'une certaine manière, la charge de la prise en charge médicale puisse être immédiatement et de la façon la plus rapide possible – et c'est vrai que nous avons une problématique de délai – confiée à d'autres, dont c'est le métier, me paraît absolument important. Il en va d'ailleurs du bien-être de nos collègues responsables pédagogiques : que précisément, ils ne soient pas celles et ceux qui prennent en charge le soin des étudiants. Voilà ce que je voulais préciser.

Catherine BLANC

Juste pour répondre à Mme Durand, le but de la formation portait plutôt sur le fait de savoir orienter et de connaître l'ensemble des dispositifs qui sont proposés à Sciences Po – parce que je crois que, quand on arrive à Sciences Po, on ne connaît pas l'entièreté des dispositifs, les délais, les bons interlocuteurs – et pas sur le fait de se transformer en soignants, il n'y a pas vocation à devenir soignant.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je voudrais répondre au sujet de l'attente. Effectivement, c'est un sujet, qui ne se limite pas seulement à Sciences Po, malheureusement. Les rendez-vous notamment sur les questions psy sont à Paris aussi très longs à obtenir, et on essaye de faire au mieux en traitant les urgences, de manière prioritaire par définition. C'est une première chose. Cela restera toujours un sujet parce qu'on n'aura jamais la possibilité de recruter le nombre de médecins qui correspond à la demande étudiante dont on a vu que parfois, elle pouvait être aussi amoindrie par une information qui n'est pour l'instant pas assez répercutée. Mais je voudrais réagir par rapport à ce que vous avez dit concernant le Dr. Tarragano étant le seul habilité à faire des aménagements de scolarité : c'est faux. D'abord, il n'est pas habilité à faire des aménagements de scolarité, mais à les proposer à l'établissement, qui prend une décision. Deuxièmement, le Pôle santé est un pôle collégial de plusieurs médecins, plusieurs praticiens et s'il y a des retards, c'est parce que les décisions doivent être prises de manière collégiale dans des cas assez nombreux. Ce n'est pas le docteur Tarragano qui décide des aménagements : il propose comme peuvent le proposer les autres praticiens, puisqu'il y a aussi le docteur Dejean de la Batie qui est psychiatre, le docteur Zarrad qui est médecin généraliste, ils ont tous la possibilité de proposer en fonction des situations très personnelles des étudiants à l'administration, à la scolarité, au collège universitaire de prendre une décision d'aménagement, a priori la plupart du temps. Parce que souvent, vous n'êtes pas sans le savoir, il peut y avoir des stratégies de la part de certains étudiants qui a posteriori, parfois pour de vraies raisons, mais parfois aussi parce qu'ils n'ont pas été suffisamment assidus et qu'ils essaient d'avoir une cause médicale, et le retour négatif peut être mal perçu par les étudiants, donc ce sont des sujets sensibles et liés à la situation individuelle, il est difficile de faire des généralités sur ce sujet-là. Et

pour répondre à M. Lazar sur le médecin qui officie à Menton, je vous confirme que jusqu'à présent, nous avons un médecin qui était à l'image de la ville de Menton, un médecin psychiatre fort sympathique au demeurant, mais qui n'était plus adapté à la population jeune, dynamique et internationale de la ville de Menton, et que nous avons maintenant à la faveur d'une nouvelle directrice sur le campus de Menton, recruté un psychiatre qui est à la disposition des étudiants trois fois par semestre, et cela semble suffisant pour l'instant, mais ça peut évoluer en fonction des demandes, et il semble être plus adapté à la situation.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie beaucoup de cette présentation et de cette discussion. Je vous rappelle qu'un groupe de travail sur l'accompagnement social et sanitaire, les deux questions étant posées de concert, aura lieu, M. Roessner va nous rappeler la date.

Andreas ROSSNER

La date n'est pas encore fixée. Ce sera certainement après les élections vers la fin du semestre.

Jeanne LAZARUS

Très bien, donc cela concernera les élus du prochain conseil, mais cela permettra de prolonger cette discussion et d'aller dans un certain nombre de détails supplémentaires. Je vous propose qu'on passe aux points 2 et 3 qui vont être traités de concert, sur la présentation du rapport Latour et parallèlement le plan d'action pour un campus vert à Sciences Po. Mme Durand et Mme Seban vont présenter ces travaux.

II. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE REVUE DES ENSEIGNEMENTS ET DE LA RECHERCHE SUR LES TRANSFORMATIONS PLANÉTAIRES À SCIENCES PO (COMITÉ LATOUR)

III. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2020-2023 SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Bénédicte DURAND

Merci Mme la Présidente. Je vais vous présenter cet élan de l'institution vers les questions de transformations planétaires, ce vocable étant celui de Bruno Latour qui a présidé une commission dédiée à ce sujet il y a quelques semaines maintenant. Nous souhaitons vous proposer ce premier volet pour travailler sur la modification de notre offre de formation et de notre assise académique sur ces questions. Vous avez deux documents dans votre dossier, vous avez eu le rapport Latour et par ailleurs un plan d'action présenté sous un PowerPoint sur lequel je ne vais pas revenir en détail, mais vous dire au fond les points forts de cet engagement nouveau de l'établissement sur ces questions.

Les deux premières hypothèses de travail développées par le rapport Latour sont : un développement de l'offre de formation dédiée à ces questions-là et un renforcement de la dynamique académique et scientifique de l'établissement permettant en partie évidemment le développement de cette offre. Nous avons tout à fait validé ces deux hypothèses sous l'impulsion du directeur, et souhaité manifester au travers d'un plan d'action à mettre en œuvre immédiatement l'engagement de l'établissement sur ces deux points, de façon continue tout au long de la formation des étudiants. Et cette mise en œuvre va s'effectuer sur trois années, comme le propose également le rapport Latour, dès la rentrée prochaine. Évidemment, il était assez naturel de commencer cet engagement par le premier cycle de l'institution, par le Collège universitaire, qui offre la formation fondamentale à nos étudiants, une formation socle que la doyenne du Collège universitaire a choisi de réengager de façon extrêmement claire sur ces questions-là. Vous l'avez vu de multiples façons, à la fois au travers de cours obligatoires, de cours électifs, en utilisant le parcours civique, qui est cet engagement qui est proposé tout au long des trois années universitaires aux étudiants du collège pour que le champ de l'environnement, le champ de la protection de la biodiversité, le champ de l'ensemble des questions touchant à la préservation de notre cadre de vie et de notre milieu puissent être investis par les étudiants. Une logique certificative anime

aussi l'ensemble de l'offre du collège à la fois au travers de certificats dédiés sur des campus qui auraient une identité particulière, c'est le cas de Menton, Poitiers, et Le Havre, autour de la question océanique, évidemment, qui pourraient développer là un champ de compétence particulier pour nos étudiants pouvant donner lieu à un certificat ajouté à leur diplôme de bachelor ; cette logique certificative se poursuit d'ailleurs dans notre perspective sur le deuxième cycle de l'institution, celui du master. Nous pourrions là aussi proposer grâce à un parcours au travers de notre cadre de formation sur des enseignements dédiés des certificats qui s'ajouteraient à notre diplôme. Je passe évidemment assez rapidement sur un sujet que ce conseil connaît bien, qui est le sujet du Bachelor of arts and sciences qui constitue finalement la nouvelle pierre de touche de l'engagement de l'institution sur le lien entre sciences et société en proposant un bachelor qui va mettre au cœur des parcours qu'il propose la question des transformations planétaires et les questions environnementales. Sur le second cycle, nous nous engageons dès à présent pour la rentrée 2021 à modifier la carte de notre formation commune, qui est la formation transversale à l'ensemble des écoles de l'institution, pour qu'au sein de cette carte d'une offre partagée par l'ensemble des étudiants de master quelles que soient leurs écoles, la question des transformations planétaires soit posée, et nous voudrions profiter de cette occasion pour nous situer dans la dynamique du Bachelor of arts and sciences qui nous lie comme vous le savez à la fois à l'université de Paris, mais aussi à l'Université de Reims sur le campus rémois, pour ouvrir cette carte de formation à des collègues qui sont des scientifiques « plus durs », qui apporteront en tout cas à notre carte de formation des enseignements de sciences du vivant, de sciences et vie de la Terre, qui pourraient apporter un complément de formation utile à nos étudiants et leur permettre d'accéder à des outils de connaissance plus précis sur les questions dont on parle quand on parle de transformations planétaires. Dernier volet du plan d'action qui vous a été proposé dans votre dossier : le niveau doctoral. Il est évidemment stratégique pour l'institution puisque c'est notre matrice de construction académique et le doyen de l'école doctorale a effectivement sur la base des propositions du rapport Latour choisi de proposer à la fois une école d'été et un programme interdisciplinaire de recherche avec la possibilité de mettre en synergie les ressources académiques et scientifiques d'ores et déjà présentes au sein de notre institution pour stimuler la recherche doctorale sur ces questions-là et évidemment en la soutenant par de la ressource de contrats doctoraux qui viendront être fléchés sur ces questions et également de la ressource postdoctorale pour créer là encore un univers au sein de l'École doctorale dédié à cette question de la transition écologique. Tout cela ne se fait pas sans un engagement de recrutement de nouveaux collègues pour la faculté permanente. Vous avez vu que cet engagement est d'au moins quinze collègues spécialisés sur ces sujets-là au contact de l'ADN de notre institution que sont les sciences sociales, pour que cette question puisse être portée de façon plus dynamique et surtout sur le long terme sur l'ensemble de notre carte de formation. Donc nous allons – et là je parle évidemment au nom du directeur scientifique – avoir une stratégie de recrutement spécifique autour de cette question-là. Vous avez ce formidable élan que nous a donné le travail de la commission Latour, dont je salue l'engagement – et certains de ses membres sont autour de cette table donc merci à eux – qui nous a permis de porter une lumière de façon très vive sur les manques de notre carte de formation, qui nous a aussi permis de faire un diagnostic qui mettait en valeur à la fois l'envie de nos étudiants de recevoir une formation davantage tournée sur ces sujets, et finalement un certain nombre d'objets qui étaient déjà fortement présents dans notre carte de formation. Au fond, nous souhaitons que ce travail de maturation puisse se poursuivre au-delà du plan d'action qui vous est proposé aujourd'hui. Il me semble que nous avons encore deux espaces à travailler de façon plus fine, et pour lesquels une deuxième phase du travail de réflexion va se lancer désormais. Le premier point, me semble-t-il encore à creuser, est celui des priorités à dégager. Au fond quand on dit transition écologique, transformations planétaires, quel que soit le vocable, qu'est-ce que ça recouvre comme objets à travailler plus que d'autres, avant d'autres, et quelle est notre stratégie de contenu d'enseignement à porter tout au long encore une fois du continuum de formation des étudiants de Sciences Po ? Le deuxième espace, sans doute le plus large et le plus complexe, est la question de la place de la transition écologique dans chacune de nos écoles professionnelles puisque le Collège est positionné, l'École doctorale est positionnée, mais au fond nous avons 7 écoles de formation professionnelle et chacune d'entre elles doit pouvoir apporter une réponse en lien avec son projet de formation et d'insertion professionnelle, puisque nous ne devons pas oublier le fait que nous devons former des étudiants et leur proposer une insertion professionnelle évidente et de qualité, c'est une question très complexe de savoir s'il faut développer une offre spécialisée sur ces

questions, ou s'il faut animer l'ensemble de nos formations de ces questions. Peut-être un peu des deux, mais en tout cas c'est une décision approfondie que nous devons avoir maintenant avec chacun des doyens des écoles et il me semble que c'est la prochaine étape que nous avons à relever. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet.

Jeanne LAZARUS

Je vous propose qu'on ait un premier échange parce que les deux sujets, même s'ils sont liés, supposent des discussions un peu différentes. Nous passerons ensuite rapidement à la présentation de Mme Seban. M. Agostini.

Côme AGOSTINI

Merci Mme la Directrice pour cet exposé de ce travail qui est riche et minutieux et que nous voulons saluer. Nous regrettons seulement de ne pas y avoir été associés, parce que nous avons aussi des propositions à faire et des retours sur les différences expériences académiques. Je sais que différentes associations étudiantes l'ont été, je pense que ça aurait pu être bien que les organisations étudiantes représentatives le soient également, mais ce n'est pas l'essentiel. L'essentiel est que ça va nous faire progresser, d'abord dans notre évaluation de nos maquettes pédagogiques et ensuite dans l'amélioration de ces maquettes à l'aune de la transition écologique. Ce qu'on peut constater, c'est qu'on a déjà une avancée, des points positifs qui sont soulevés, notamment sur la prise en compte des sciences de la biodiversité, mais qu'il reste du chemin à faire sur les questions du climat par exemple, la prise en compte aussi d'objets d'étude comme la ruralité, l'agronomie, la mer. Ce sont des sujets importants qui appellent à une réflexion plus globale sur ce que doit devenir Sciences Po. Sciences Po aujourd'hui oscille, j'ai l'impression, entre une école qui est de base une école de sciences humaines et sociales, qui parfois caresse l'ambition d'être une business school, qui aussi se pose la question de définir l'honnête homme du 21^{ème} siècle avec notamment ce BAsC qu'on a beaucoup soutenu parce que je crois que c'est le chemin à suivre, mais je crois qu'il faut qu'on réfléchisse tous ensemble à ce que doit devenir Sciences Po, quelles sont les disciplines qui doivent être étudiées, quelle est la part des sciences qu'on dit dures qui doivent figurer dans nos maquettes. Toute cette réflexion doit avoir lieu, nous y sommes favorables et prêts, et elle doit aussi s'appuyer sur des choses concrètes. J'ai relevé l'idée d'un cours véritablement – Bruno Latour proposait une histoire et sociologie de l'environnement en Collège universitaire, nous avons appelé de nos vœux un cours sur la décision politique à l'aune de ces enjeux planétaires, de cette complexité du monde. Il y a un cours très intéressant qui est proposé par la chaire Edgar Morin à l'ESSEC, « L'avenir de la décision : connaître et agir en complexité » qui me semblerait tout à fait transposable, adaptable à notre modèle au Collège universitaire et qui permettrait d'inclure dans notre réflexion, dans notre approche en tant que futurs décideurs de demain la question environnementale et écologique. Et enfin, je crois peut-être qu'un élément de méthode qu'on pourrait utiliser est de conférer une mission d'évaluation et d'amélioration d'un point de vue écologique au Comité pédagogique élargi du Collège universitaire, parce que je pense que ce serait intéressant quand on se retrouve semestriellement de parler de ces questions-là, de savoir comment on a avancé, et peut-être même d'aller jusqu'à créer ce genre de comité avec une dimension environnementale marquée dans les différentes écoles pour avoir un regard qui embrasse toute la maquette pédagogique de Sciences Po. Je crois qu'il y a des choses positives qui sont notées dans ce rapport, qu'on a du chemin à faire, et que nous sommes prêts à faire des propositions pour avancer sur ce point.

Karoline POSTEL-VINAY

Merci beaucoup pour ce rapport que j'ai lu avec beaucoup d'attention. Je voudrais rapidement rendre hommage à Marie-Claude Smouts, qui était notre collègue du CERI qui a introduit en 1999 pour la première fois les questions environnementales au CERI et donc à Sciences Po, qui a introduit Laurence Tubiana dans le réseau Sciences Po et qui a donné lieu à l'IDDRI, etc. Depuis plus de vingt ans, Sciences Po a réfléchi aux questions environnementales. Cela me permet aussi de rebondir sur ce que vous avez dit : pour moi, il y a une identité centrale de Sciences Po depuis toujours, c'est l'humanisme, et je pense que c'est peut-être ça le fil directeur qui permet de réfléchir à ces questions environnementales, et effectivement sur le contenu, il y a encore beaucoup à faire, c'est le prochain chantier si je comprends bien. Et je voudrais attirer l'attention, et je pense que mon voisin Richard Balme ne me contredira pas,

sur le pluralisme de cette question, c'est-à-dire que d'abord dans l'environnement il y a des grandes questions qui croisent celles des inégalités sociales, de genre, et en général et il y a une pluralité mondiale de la question environnementale. Les Indiens, les Chinois, les Latino-Américains n'ont pas du tout la même vision de ce que ça veut dire la transformation planétaire, ils n'ont pas les mêmes définitions ni des problèmes ni des solutions, donc je pense qu'il faudra être vigilant sur cette pluralité de la question, et donc pour rebondir sur ce qui a été dit, avez-vous une idée de concrètement comment on avance sur cette question de contenu, comment on s'organise ?

Julie DE LA SABLIERE

J'avais trois questions sur ce sujet qui me semble effectivement central compte tenu de tout ce qu'on observe aujourd'hui : la première c'est de savoir comment vous qualifieriez le niveau d'ambition de Sciences Po par rapport à cette recommandation qui est faite aujourd'hui et que vous allez mettre en œuvre, où est-ce que ça va nous positionner d'ici les trois ans, quelle analyse vous faites aussi des stratégies des autres acteurs de l'enseignement supérieur ? Ce serait intéressant de savoir s'il y en a que vous identifiez vraiment comme très en pointe sur ces sujets et qui peuvent être aussi des modèles. Est-ce qu'il y en a qui avancent beaucoup plus vite que ce qu'on peut faire à Sciences Po et plus largement en France ? Et j'avais une dernière question sur l'executive education : nous travaillons avec les entreprises sur ces sujets-là, nous voyons bien qu'il y a un énorme besoin d'expertise, de compétences qui va se poser. Je fais un travail actuellement avec le manifeste des étudiants pour un réveil écologique : le point de la formation est une question qui a été posée à toutes les entreprises, on le voit bien, c'est une question sur laquelle elles sont encore très démunies, que ce soit la formation de leurs managers ou des équipes, or c'est une attente des jeunes diplômés, donc ils vont avoir besoin aussi de présenter des choses en la matière pour pouvoir continuer à attirer ces jeunes diplômés.

Jeanne LAZARUS

Je rebondis sur ce que vous venez de dire pour rappeler que nous avons eu un groupe de travail sur le sujet dans lequel cet enjeu du contenu a beaucoup été soulevé. Il a porté beaucoup plus sur la deuxième partie de nos discussions, c'est-à-dire sur les transformations que Sciences Po va apporter dans son environnement propre, mais nous nous sommes aussi interrogés sur le contenu de l'enseignement, c'est l'une des difficultés. Le rapport est relativement peu précis la question du contenu et la façon dont une université de sciences sociales peut participer aux savoirs sur ces enjeux. Evidemment, si nous étions climatologues ou si nous travaillions sur les sciences de la nature, nous serions tout à fait en mesure de dire que notre expertise est nécessaire pour comprendre ce qui est en train de se passer. Savoir pourquoi les sciences sociales peuvent se saisir de ces enjeux et apporter des connaissances, cela reste à mon avis une question que le rapport survole, même si on connaît bien – je serais très contente d'avoir votre réponse à ce sujet M. BALME – tous les travaux de sociologie de l'histoire des sciences qui montrent le grand intérêt d'avoir un regard de sciences sociales, mais plus largement si on pense aux écoles par exemple et à toute la question professionnelle, que souhaitons-nous faire ? est-ce que l'on souhaite apporter une culture générale plus vaste à nos étudiants sur ces enjeux, ce qui est une très bonne ambition, mais au-delà est-on en mesure d'avoir des connaissances plus précises ? Je pense que c'est vraiment cette deuxième étape aujourd'hui qui s'ouvre. M. Balme, si vous voulez nous éclairer.

Richard BALME

Merci, Jeanne, Mme la Présidente. Je suis heureux de dire un petit mot pour avoir participé à ce comité aux côtés de Bruno Latour, d'abord pour dire que l'institution a fait très bon accueil à nos travaux, et qu'elle a répondu très volontiers et très facilement à toutes nos demandes. Je suis très heureux aussi de voir qu'à peu près l'intégralité des propositions de ce rapport sont reprises par la direction, c'est une très bonne chose que je salue ici. Ce comité a commencé ses travaux au mois d'avril pour remettre le rapport en novembre, donc on s'est réuni très régulièrement, mais c'est aussi une période de temps limitée, et nous n'avons pas tout résolu. D'abord la question des contenus, mais pour aller dans le sens de ce que disait Mme la Présidente, il faut se départir de l'idée que nous aurions des savoirs disponibles sous-exploités ou sous-programmés et qu'il suffirait de convoquer pour trouver des solutions à toutes ces questions-là. Ce qui nous est adressé comme question, c'est plutôt comment transformons-nous nos disciplines et nos enseignements pour inventer de nouvelles façons de penser, d'enseigner. Donc il y a

une dimension très transformative, fortement portée par Bruno Latour. Ça n'étonnera aucun de ceux qui le connaissent un peu, mais Bruno Latour appelle, je crois, avec raison non seulement à la mobilisation, mais à la transformation de toutes les sciences sociales pour penser le monde autrement pour pouvoir répondre à ces questions. Donc ce n'est pas en quelques mois et quelques réunions qu'on peut trouver les réponses à ces questions, c'est plutôt un grand chantier qu'il faut engager ensemble entre les départements, entre les écoles et en convoquant aussi les expertises que nous n'avons pas, en dialoguant avec des scientifiques. Mais les scientifiques, pour dialoguer déjà avec eux notamment au Centre des politiques de la Terre, ne sont pas beaucoup plus avancés que nous, ils se tournent aussi beaucoup vers les sciences sociales. Très souvent ce qu'ils nous disent, c'est ça : nous mesurons l'évolution climatique maintenant dites-nous comment faire. Nous ne pouvons pas répondre à cette question sans dialoguer avec eux, mais nous n'avons pas des recettes toutes prêtes à proposer. C'est un beau chantier qui va nous occuper longtemps, c'est un programme de plusieurs décennies probablement. Je suis en tout cas très heureux que l'institution réponde favorablement à cette préoccupation et je voudrais dire aussi qu'on a beaucoup rencontré des associations étudiantes, alors peut-être pas suffisamment les syndicats présents ici, mais les étudiants sont très mobilisés. Ils ne sont pas seulement réceptifs, ils sont très demandeurs, et c'est aussi une grande source de confiance pour l'avenir de vous voir aussi investis, aussi préoccupés et aussi imaginatifs sur toutes ces questions.

Frédéric MION

Si vous m'y autorisez, juste un mot Mme la Présidente, puisque vous avez ouvert la discussion après la première partie du double exposé de ce matin sur ces questions de transformations de la planète. Quelques remarques en réaction à ce que viennent de dire les uns et les autres, pour souligner d'abord que l'un des éléments très instructifs pour nous et très importants du rapport réalisé par le comité présidé par Bruno Latour, a été le constat que la place faite, d'ores et déjà, dans nos enseignements, tous cycles confondus, à la question des transformations planétaires est une place très significative, mais que nous ne nous sommes pas employés à lui donner la visibilité, la lisibilité voulues. Beaucoup de choses sont donc faites déjà aujourd'hui, et de ce point de vue, à la question que posait Mme de la Sablière sur le niveau d'ambition de l'institution et la manière dont elle se positionne par rapport à d'autres en France et hors de France, j'ai envie de répondre que nous faisons d'ores et déjà beaucoup de choses, c'est un des enseignements importants du rapport, même si le rapport, et nous épousons totalement cette orientation, nous incite à aller plus loin, plus vite, plus fort, comme nous allons nous employer à le faire avec les orientations qu'a décrites Mme Durand. Donc il y a déjà beaucoup de choses qui existent sur le sujet à Sciences Po, et il y a aussi des choses que l'on doit faire plus et mieux : c'est le travail qui est esquissé pour le Collège et l'École doctorale dans les orientations qui viennent de vous être présentées, c'est le travail qui reste encore à accomplir pour notre deuxième cycle dans son ensemble. La question nous est en effet de plus en plus posée non seulement par les étudiants ou par le corps enseignant, mais aussi par celles et ceux qui vont employer nos étudiants demain, et là je rejoins ce que vous disiez, Mme de la Sablière, sur les besoins qu'expriment les entreprises, qui sont des besoins de formation continue, mais aussi des besoins de formation initiale. La question qu'elles nous adressent est : que seront ces jeunes diplômés que nous allons recruter demain, quelle sera leur capacité à embrasser pleinement la question des transformations radicales que toutes les organisations privées et publiques doivent opérer face aux mutations du climat et des bouleversements qu'elles entraînent ? Dans cette affaire, ce qui est passionnant c'est que, comme l'on dit les uns et les autres, le contenu de l'enseignement, ce qu'il convient d'enseigner, n'est pas pré-écrit, ça n'est pas quelque chose qui préexiste à notre discussion, c'est quelque chose que nous devons inventer. Et c'est là que se posent des questions très importantes, comme celles qu'a évoquées M. Agostini sur la place des sciences dures, des sciences du vivant dans la formation que délivre Sciences Po. Nous avons pris des orientations que vous connaissez avec le BASc, il y a des indications qui figurent dans la présentation qu'a faite Mme Durand, mais faut-il aller plus loin ? Évidemment c'est un sujet ouvert, notamment parce que nous comprenons tous qu'il ne s'agit pas simplement de donner un vernis climatique à des jeunes qui se spécialisent en sciences sociales, mais qu'il s'agit de fournir des outils d'intellection et d'action à des jeunes qui, ayant fait le choix des sciences sociales, se destinent à des carrières très diverses, mais qui ont besoin aujourd'hui d'outils intellectuels nouveaux pour comprendre les défis auxquels la planète doit faire face. Cette question va donc être traitée continuellement au cours des années qui viennent. Je pense que c'est une très bonne suggestion de

donner mission aux comités pédagogiques du Collège ou de nos écoles de se pencher régulièrement sur le sujet. Je retiens par ailleurs comme importante l'observation qu'a faite Mme Postel-Vinay sur la nécessité d'aborder cette question sous une pluralité d'angles géographiques et culturels et sur ce point, je soulignerai que nous avons en projet la création d'une chaire qui va se pencher sur les questions de développement dans le contexte des transformations que subit la planète. Cette chaire, nous souhaitons en confier la responsabilité à Shiv Someshwar, un Indien qui a travaillé longtemps à Columbia et qui est chez nous depuis quelques mois maintenant. Sur ces questions essentielles, l'idée est de ne pas nous rendre prisonniers de la vision propre à un pays occidental développé.

Pour conclure, sur la question du niveau d'ambition, je voudrais dire à Mme de la Sablière qu'il est élevé, voire très élevé, que nous nous sommes peut-être moins bercés de mots jusqu'à présent que ce que j'ai pu observer dans d'autres institutions qui nous ressemblent. Pour avoir discuté de la question de manière très approfondie avec un ensemble de partenaires internationaux qui constituent avec nous une alliance créée l'année dernière, la Global Alliance of Universities on Climate – dans cette alliance, on trouve entre autres Cambridge, Oxford, la LSE, Tsinghua, le MIT, Columbia, qui vient de la rejoindre, Berkeley – j'ai d'ores et déjà pu observer que nous ne sommes pas en reste dans le caractère d'obligation et de centralité que nous souhaitons conférer à cet objet climatique. L'intérêt de ce type d'alliance est de permettre le partage d'expériences, et je crois qu'à ce stade, en tout cas, nous sommes allés au moins aussi loin, sur un certain nombre de points, que nombre de ces institutions, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne travaillent pas pour faire beaucoup aussi de leur côté, donc nous aurons fort à gagner à poursuivre ces échanges pour la suite.

Jeanne LAZARUS

Merci, M. le Directeur. Je laisse Mme Seban nous présenter son plan d'action pour la transition écologique.

Juliette SEBAN

Merci beaucoup. Ce que vous a présenté Bénédicte Durand est évidemment le cœur de ce que nous pouvons faire en tant qu'université sur ces enjeux climatiques et planétaires. Trois piliers constituent le programme baptisé « Climate Action: Make it work », le premier qui vient donc de vous être présenté, le second qui est un programme événementiel dédié dont vous avez dû voir beaucoup de choses, qui est notamment géré par Judith Azema à ma droite à la Direction de la communication ; et enfin le plan d'action que je vais vous présenter et qui montre qu'on a décidé de s'engager aussi sur nos propres pratiques en tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de la recherche, et donc de voir comment il était possible de transformer nos campus à l'aune de ces enjeux de transition écologique. Vous avez déjà reçu le plan que je vais vous présenter, donc je ne vais pas aller dans le détail, après si vous avez des questions je serai ravie d'y répondre. Il a été largement inspiré notamment de la consultation à laquelle sûrement certains d'entre vous ont répondu, réalisée en ligne du 4 au 15 novembre 2019, qui demandait à toutes nos communautés, salariés, chercheurs, enseignants, étudiants, leurs idées pour un campus durable. De nombreuses propositions issues de cette consultation ont été reprises dans le plan d'action. Il y a eu beaucoup de discussions avec les différentes directions, il y a évidemment eu un travail aussi avec d'autres universités partenaires sur ce qu'elles faisaient pour s'inspirer des bonnes pratiques sur ces sujets et aussi un travail avec les associations étudiantes, notamment Sciences Po Environnement qui, quand j'ai pris mon poste en septembre, avait un livret vert et une feuille de route déjà faite pour le campus, donc ça a été très utile et ça a beaucoup nourri aussi ce plan d'action. Je ne vais pas revenir en détail sur chacun des objectifs, mais il y a trois grands axes dans ce plan d'action : réduire notre empreinte carbone, limiter l'impact négatif de nos activités, et consommer responsable, qui sont ensuite déclinés en objectifs concrets au nombre de dix : réduire les déplacements les plus polluants, notre consommation d'eau et d'énergie, notre pollution numérique, les déchets plastiques à usage unique, les consommations de papier, améliorer le tri sélectif, favoriser le réemploi pour ce qui est mobilier, appareil informatique, végétaliser nos campus et mettre en place une gestion durable de nos espaces verts, renforcer la politique d'achats responsables, améliorer l'offre alimentaire sur nos campus. Je ne vais pas détailler chacun de ces objectifs, vous l'avez dans le plan, je vais simplement vous dire qu'on est parti à chaque fois d'un objectif et on l'a décliné de la même façon. Il y a toujours un état des lieux, puisqu'il faut bien démarrer par un diagnostic, donc savoir concrètement où est-ce

qu'on en est sur chacun de ces objectifs quantitativement parlant, et donc par exemple si on parle d'améliorer le tri sélectif, qu'est-ce qu'on ne trie pas aujourd'hui, quelles sont les quantités de déchets qui ne sont pas triées ; il y a toujours un volet sensibilisation puisqu'on parle quand même beaucoup ici de changement de comportements, donc comment fait-on pour sensibiliser nos communautés, par exemple pour le tri en améliorant la communication sur les consignes, sur ce qui est fait, sur ce qu'on peut mieux faire, etc. ; et ensuite il y a des engagements très concrets sur chacun de ces objectifs, ici il y en a deux sur le tri sélectif ; et enfin un indicateur qui pourra évoluer, c'est une première proposition, mais l'idée c'est de mesurer ces engagements et leur évolution dans le temps. Il y a un petit logo présent sur les engagements qui sont directement issus des propositions de la consultation. Et enfin, il y a une deuxième partie dans le plan pour ceux qui ont eu le temps de regarder, sur la gouvernance ; pour l'instant c'est resté assez léger, l'idée est d'en parler, on a notamment une réunion avec les associations et les élus étudiants pour savoir quelle est la meilleure façon en tout cas côté étudiants de suivre la mise en œuvre de ce plan, et pareil côté salariés, on se pose des questions sur la possibilité de remettre le même principe que le référent égalité femmes-hommes dans toutes les directions. Il y a encore des discussions autour de ça, mais l'idée est d'avoir une gouvernance efficace pour le suivi de ce plan d'action. Il y a une partie engagement étudiant dont Bénédicte a un peu parlé sur le parcours civique, qui se reprend entre les deux points, donc je ne vais pas détailler.

Ensuite évidemment tout cela doit s'inscrire dans les partenariats académiques existants. Nous avons beaucoup de partenariats, donc comment on poursuit avec les réseaux existants et comment on s'inscrit peut-être dans des nouveaux réseaux sur ces sujets, je pense notamment à des laboratoires de recherche, il y a beaucoup de choses qui se font, des réseaux de chercheurs sur ces sujets-là, est-ce qu'on a envie de s'inscrire dans ces réseaux-là ? Les aspects de valorisation sont toujours importants parce que, comme pour les aspects enseignement/recherche, il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites au sein de l'institution, et il y a beaucoup de directions qui vous diraient qu'elles n'ont pas attendu ce plan pour avancer ; l'idée est de faire en sorte que ce qui se fait soit connu de tous et que l'information puisse circuler au mieux, et évidemment qu'il y ait un bilan annuel pour pouvoir suivre la mise en œuvre du plan. Je vais finir sur les prochaines étapes : nous en sommes au 11 février, Conseil de l'Institut ; il y a eu un groupe de travail issu de ces instances qui a déjà soulevé pas mal de points qui m'ont été très utiles et nous allons continuer notamment le 2 mars avec une réunion avec les associations et élus étudiants pour avancer sur les aspects de gouvernance, mais aussi sur la manière dont les étudiants souhaitent être associés par la suite. Il y a une présentation au Conseil scientifique et enfin au Comité social et économique le 26 mars et entre ces présentations, l'idée est évidemment de continuer d'échanger au maximum. La suite logique est de mettre en œuvre ce plan ; la mise en œuvre du plan d'action, ce sur quoi nous nous sommes engagés pour l'instant, c'est d'ici la fin de l'année d'avoir l'état des lieux sur chacun des objectifs du plan d'action. Parfois on l'a déjà un peu, parfois on ne l'a pas encore, donc concrètement nous voudrions avoir des chiffres pour avoir le diagnostic sur chacun des objectifs, ce qui nous permettra de prioriser et de quantifier les engagements, ce que je n'ai pas pu faire à ce stade parce que je n'avais pas l'information de départ. C'était compliqué de dire qu'on allait diminuer de 20 % notre consommation énergétique, s'il était impossible de dire concrètement aujourd'hui où on en est, ce qui est faisable, donc l'idée est de pouvoir quantifier tout cela, d'avoir un bilan carbone, des éléments précis qui peuvent nous permettre de nous engager sur des indicateurs, même si au CVEF on m'a dit qu'il valait peut-être mieux ne pas s'engager sur des chiffres, et dire qu'on fera le maximum sur chacun, plutôt que de dire 10 % ou autre. Je suis ouverte aux discussions sur ce sujet. Évidemment la mise en œuvre de la gouvernance se doit d'être rapide pour un suivi efficace, et donc on ne va pas attendre de faire l'état des lieux et de prioriser pour avancer, il y a déjà beaucoup de choses qui sont engagées, vous l'avez vu peut-être sur la suppression des bouteilles plastiques, là nous sommes en plein dans le lancement du marché des fontaines à eau ; il y a des choses qui sont engagées, donc l'idée n'est pas d'attendre fin 2020 pour avancer. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

Frédéric MION

Si vous m'y autorisez Mme la Présidente, un mot pour compléter ce que vient de dire Mme Seban, que je remercie pour le travail déjà accompli et pour la clarté de son exposé. Un mot sur un sujet qui a émergé à la faveur de la consultation qui a été réalisée en ligne et dont on peut observer qu'il n'est pas repris dans le plan que vient de nous présenter Mme Seban, sujet qui, au demeurant, a déjà pu faire l'objet

d'échanges dans cette enceinte : il s'agit de la question des partenariats d'entreprise, qui sont noués par Sciences Po avec un certain nombre d'acteurs, et plus particulièrement, dans les remontées de la consultation, le soutien qu'apporte le groupe Total à un certain nombre d'actions de Sciences Po. D'abord, un élément de réponse sur la raison pour laquelle nous n'avons pas inclus cette question dans le plan d'action qui vient de nous être présenté : si cette question a une dimension symbolique non négligeable, elle pose des questions, sur lesquelles je vais revenir, sur l'influence que des partenariats comme celui-ci pourraient avoir sur la manière dont l'institution se saisit de la question climatique, elle est en revanche sans incidence sur l'empreinte climatique de Sciences Po. Or ce plan qui vient de nous être présenté a vocation à nous aider à adopter les mesures qui vont permettre que notre institution, dans son fonctionnement au quotidien, soit moins consommatrice des ressources limitées qu'offre la planète, qu'elle soit plus écologiquement responsable : tel est le sens des divers axes qui viennent de vous être présentés.

Là où la question des partenariats est intéressante, c'est qu'au fond elle fait le lien avec le précédent sujet qui a été abordé, les travaux du comité auquel Richard Balme a participé sous la présidence de Bruno Latour ; j'ai souhaité que ce comité nous éclaire sur la nature des enseignements qui sont aujourd'hui dispensés à Sciences Po sur les transformations planétaires, pour notamment faire la lumière sur la rumeur selon laquelle nous serions le jouet des lobbies, notamment du lobby des énergies fossiles, et que le soutien du groupe Total en serait le témoignage le plus évident. Le rapport Latour fait litière de ce bruit, en démontrant qu'il n'y a absolument aucun poids particulier qui serait reconnu à des acteurs comme le groupe Total dans l'offre de formation de Sciences Po. Si tel ou tel collaborateur actuel ou passé du groupe Total est intervenu dans nos maquettes, c'est de manière limitée, au vu et au su de tous, et leur vision a été contrebalancée par d'autres acteurs qui ont d'autres points de vue sur le sujet : on ne déroge ainsi absolument pas à ce qui est la règle à Sciences Po, c'est-à-dire sur des sujets complexes une présentation équilibrée qui donne une voix aux différentes parties en présence. Dès lors que cette question d'un prétendu conflit d'intérêts est réglée, je voudrais simplement rappeler que le soutien de Total aujourd'hui ne finance aucun contenu de formation : il est concentré sur nos actions en matière d'égalité des chances, avec l'appui à des programmes comme Premier Campus, Booster, le programme d'accessibilité pour les étudiants, salariés et enseignants en situation de handicap, ainsi que des bourses à destination d'étudiants venus d'Afrique, qui sans elles ne pourraient pas venir étudier dans notre institution. Le soutien de Total ne comporte qu'une ligne – d'un montant modeste – qui soit destinée à un sujet étranger à la question de l'égalité des chances : Total est l'un des groupes de taille mondiale qui sont partenaires d'un séminaire du CERI sur les questions de géostratégie et de géopolitique, qui ne traite absolument pas de la question énergétique en tant que telle. Voilà pour l'essentiel ce que je voulais dire.

Je voulais ajouter un dernier point : sur ces questions de mécénat et de partenariat, notre institution vous le savez s'est dotée d'un comité des dons qui comporte es qualité le président de notre conseil scientifique, une élue du Conseil d'administration, le Professeur Laurence Bertrand Dorléac, et trois personnalités qualifiées, le Président de la Fondation de France, Pierre Sellal, la présidente de la Bibliothèque nationale de France, Laurence Engel, et la présidente de ce comité, Laurence Tubiana, qui sur ces questions de climat et de transition écologique a, comme vous le savez, une sensibilité particulière. Le comité va examiner de manière plus attentive, dans les mois qui viennent, la cohérence entre nos partenariats et l'engagement de l'institution sur les transformations de la planète. Mais je suis en mesure de vous dire que sur ces sujets, à la différence d'institutions universitaires de premier plan, nous avons toujours veillé, à Sciences Po, à maintenir une étanchéité totale entre le contenu des travaux d'enseignement et de recherche auxquels nous procédons, d'une part, et les financements dont nous bénéficions, d'autre part. Voilà, Mme la Présidente, un mot qui nous écarte un petit peu du sujet de la présentation de Mme Seban, mais qui peut-être répondra par avance à quelques questions qui auraient pu être posées là-dessus.

Jeanne LAZARUS

Merci Mme Seban pour cette présentation, M. le Directeur pour ces précisions.

Arthur MOINET

Après plusieurs semaines d'attente, nous avons enfin découvert avec intérêt le nouveau plan d'action de Sciences Po pour la transition écologique, qui était promis depuis plusieurs mois. Si de bonnes idées en ressortent évidemment, notamment en matière de lutte contre le gaspillage, de réemploi, ou bien de critères d'achat, à notre grand regret cependant, ce plan est aujourd'hui assez modeste et trop peu ambitieux. En premier lieu, la faiblesse du document réside sûrement en l'absence de chiffres et d'objectifs calendaires d'ici 2023. Alors nous entendons bien que ce travail sera fait d'ici la fin de l'année, mais cependant il est aujourd'hui difficile et même impossible de juger de sa crédibilité et de la faisabilité des objectifs qui sont proposés. En particulier, la réduction de la consommation énergétique des bâtiments passera inévitablement par des travaux lourds, notamment au 56 rue des Saints-Pères, il est donc dommage que le document ne nous précise pas l'échéancier de ceci, et si ce plan s'inscrit dans la stratégie financière pluriannuelle de Sciences Po. De très nombreuses propositions concernent par ailleurs la Mairie de Paris et le Crous et il aurait été peut-être souhaitable de mieux se coordonner avec ces acteurs au préalable afin de s'assurer de l'opérationnalité des propositions à court terme et d'être en phase avec les objectifs que le Crous de Paris par exemple s'est déjà fixés en matière de transition énergétique et de développement durable. Par ailleurs, le caractère peu prescriptif de certaines propositions interroge : la suppression des bouteilles d'eau en est un bon exemple, puisque le plan indique que celle-ci est prévue depuis 2019, mais cette proposition n'est toujours pas mise en œuvre aujourd'hui et aucun objectif calendaire par exemple n'est proposé pour cette mesure. La limitation du stockage numérique ou encore l'étude sur la faisabilité de supprimer les produits phytosanitaires sont d'autres exemples de ces déclarations d'intention qui ne sont guère chiffrées ou ne font pas l'objet d'un calendrier précis.

En second lieu, comme vous l'avez rappelé M. le Directeur, Sciences Po a fait le choix de ne pas retenir certaines propositions plébiscitées dans la consultation participative lancée en début d'année ; cela pose évidemment des questions sur le réel intérêt de cette opération et sur le sens que l'institution souhaite donner à la démocratie participative à Sciences Po. À titre d'exemple, alors que plus de 400 participants sur 600 ont souhaité un changement clair de notre politique partenariale, nous souhaitons réaffirmer ici que Sciences Po aurait tout à gagner à adopter des critères plus stricts dans la définition de ces partenariats et apparaîtrait ainsi réellement comme une université exemplaire dans le monde entier. Cette mesure n'aurait rien d'utopique alors que certaines grandes métropoles ou d'autres universités ont fait le choix justement de se retirer de certains partenariats peu vertueux en matière de développement durable. Plus généralement, après 4 ans en tant qu'élève étudiant, et à titre plus personnel, je ne peux que constater que la réforme de statut en 2016 doit encore être approfondie. À l'encontre de nombreuses universités françaises ou étrangères, aucun étudiant ne siège aujourd'hui dans la commission d'éthique de l'Institut d'études politiques de Paris tandis qu'aucun doctorant ne siège dans la commission d'éthique de la recherche. Comme vous l'avez rappelé encore une fois M. le Directeur, la commission d'éthique, le Comité des dons est assez restreint aujourd'hui et les étudiants et les salariés en sont totalement tenus à l'écart. Le règlement intérieur de la FNSP n'est en outre pas vraiment respecté puisque les rapports d'activité de ce comité ne sont pas communiqués aux membres du Conseil d'administration, et qu'aucun avis n'a encore été publié sur notre site internet. Mes recherches pour trouver trace de la charte de déontologie qui doit être adoptée selon ce règlement par le conseil se sont avérées infructueuses. Il y a fort à parier que ce manque de transparence, s'il ne fait pas l'objet d'amélioration dans les années à venir, impactera de façon croissante la conscience des étudiants envers les partenariats noués par leurs écoles. Alors à ce titre, la création de ce comité de suivi du plan est une bonne initiative et pourrait représenter effectivement un premier pas vers une meilleure association des usagers quant à la définition de la stratégie de l'école concernant ces sujets, à condition que sa composition soit équilibrée, ce que le document ne précise pas pour le moment. Pour toutes ces raisons que j'ai évoquées, en concertation avec les associations étudiantes représentatives qui travaillent sur les questions environnementales, nous avons donc décidé de voter contre le plan afin de faire part de notre vive déception et de vous encourager à travailler à le rendre plus efficace et plus ambitieux dans les prochaines semaines et comme à l'accoutumée, nous répondrons évidemment présent à vos sollicitations pour travailler à cette amélioration.

Jeanne LAZARUS

Merci M. Moinet. Je précise simplement qu'un vote n'est pas organisé, ce plan nous est présenté à titre d'information aujourd'hui.

Côme AGOSTINI

Merci Mme Seban pour cette présentation, merci M. le Directeur pour ces éclairages. Tout d'abord, sur le plan d'action dont j'ai bien compris qu'il était voué à rendre notre campus plus responsable, plus durable, à réduire son empreinte carbone, son impact écologique, je crois que le plan a de très bonnes directions, même s'il va falloir passer si j'ose dire aux travaux pratiques, aux objectifs chiffrés, à l'annualisation et aux éléments calendaires, mais sur les objectifs, c'est exactement ce que nous défendions en termes de transition écologique pour ce qui est précisément du campus. Nous avons proposé un programme ambition campus vert déjà il y a un an et demi donc c'est dans cette dynamique-là et je le salue et j'espère que la méthode qui se dessine, de consultation, de réunion des différentes parties prenantes avec les organisations étudiantes et les organisations étudiantes représentatives sera celle poursuivie pour l'évaluation dans les années à venir. Si c'est le cas, évidemment nous ne pourrions que le saluer. Je veux revenir sur la question des partenariats, que vous avez soulevée M. le Directeur de vous-même, mais qui évidemment émane de demandes pressantes du corps étudiant, en tout cas de beaucoup d'associations étudiantes, depuis des années. Moi je n'ai pas participé à ces cours électifs qui sont pointés du doigt, ces deux cours avec des enseignants salariés de Total, donc je ne peux pas avoir un avis sur le fait que ces personnes soient objectives ou non, mais ce que je sais c'est qu'il y a des échos, des témoignages d'étudiants qui nous ont dit ressentir un manque d'objectivité. Évidemment, cela me questionne, et je crois en outre qu'il ne faut pas se satisfaire que ces cours soient contrebalancés par d'autres cours par ailleurs engagés à l'inverse. Je crois qu'il est important qu'on garde pour tous les cours une forme de neutralité académique. Il y a bien sûr des visions différentes, mais il faut garder une neutralité académique, sinon on s'en sort avec une segmentation de la maquette pédagogique, avec les cours pour ceux qui seraient réceptifs aux arguments de Total, les cours pour ceux qui seraient plutôt anticapitalistes ou contre Total ou que sais-je, et à la fin nous n'avons plus une formation commune. Donc je crois qu'il serait intéressant de mener un travail un peu plus fin puisque le comité Latour a dit : on a écouté les associations qui nous disent qu'il y a des problèmes, mais il n'a pas dit s'il y avait des problèmes ou pas. Je crois qu'il faut qu'on aille vers un travail plus fin pour savoir réellement, sur ces deux cours qui posent problème – qui sont certes symboliques, parce que ce n'est pas ça qui va changer la face du monde dans nos maquettes pédagogiques, ce ne sont que deux cours, mais qui sont extrêmement symboliques – s'ils sont oui ou non enseignés de manière objective. Ensuite, je crois que le problème des partenariats concerne aussi l'image au fond de notre école. C'est une vraie question : est-ce qu'on peut recevoir de l'argent, quelle que soit l'utilisation qu'on en fait après – et j'ai bien compris que c'était une utilisation qui est tout à fait noble puisque c'est pour l'égalité des chances – d'entreprises qui sont de l'industrie fossile quand on souhaite faire une transition écologique ou réduire notre empreinte carbone ? C'est une vraie question d'éthique au fond, et qu'on n'a pas seulement dans le cadre de l'université, que des candidats politiques ont dans leurs dons, que des entreprises elles-mêmes se posent en termes de partenariats. Je crois qu'il faut qu'on l'ouvre et qu'on l'ouvre également – je rejoins ce que disait M. Moinet sur la question – avec les étudiants, et qu'on ouvre plus largement ce comité des dons ou au moins la réflexion qu'il entend mener sur les critères éthiques à mettre en place. Pour moi, si on ouvre cette réflexion et si on va jusqu'à dire qu'il faut qu'il y ait des critères éthiques, inévitablement je pense qu'il faut associer l'ensemble de la communauté, mais surtout qu'il faut aller sur des critères environnementaux et par conséquent mettre fin aux partenariats avec des entreprises qui sont si éloignées de nos standards, en tout cas des standards qu'on veut prôner d'un point de vue environnemental. Notre position est celle-ci, d'avoir des critères éthiques qui sont environnementaux et sociaux pour qu'on ne s'allie pas avec n'importe qui. Je ne dis pas que c'est une question binaire, je ne suis pas là pour dire que c'est évident : il y a une réflexion philosophique à mener, que nous abordons avec ce point de vue-là, en disant que pour l'image de notre école, pour la cohérence avec ce qu'on défend, il faut qu'on mette fin à cette pratique-là, même si nous sommes les seuls à le faire. Peu importe, je crois que c'est important d'un point de vue philosophique. Donc j'attends de savoir où va nous mener cette réflexion et je vous fais la demande qu'on y soit associés en tant qu'élus étudiants.

Gaëlle LARRIEU

Merci beaucoup pour votre présentation. Je ne vais pas revenir sur tous les points, je suis d'accord globalement avec ceux qu'a présentés M. Moinet, je voulais juste revenir un peu sur les interrogations que j'ai moi aussi sur le modèle de démocratie qu'on nous propose ici, c'est-à-dire l'organisation de grands débats à l'issue desquels on va choisir des propositions qu'on retient ou pas et ensuite aucun vote dans les conseils représentatifs. C'est quelque chose que l'on a déjà pu souligner, mais c'est important quand même de le redire. Et j'avais une question un peu plus précise, dans la même optique de détailler ce qu'il y a dans ce plan sur la question notamment des déplacements : je voulais savoir si une réflexion avait été engagée par rapport au campus de Menton, notamment parce que chaque semaine, de nombreuses personnes se déplacent en avion puis en taxi, entre Paris et le campus de Menton. Je pense que c'est problématique et qu'on pourrait essayer de travailler davantage avec les universités partenaires d'Aix, de Marseille et de Nice, et je voulais savoir si quelque chose avait été engagé dans cette direction.

Anton MUKHAMEDOV

Je voulais tout d'abord appuyer la proposition de mon camarade M. Moinet et également exprimer mon regret quant au fait que j'ai l'impression que lorsqu'on discute du partenariat de Sciences Po avec Total et d'autres entreprises polluantes, on déplace le problème en parlant de l'objectivité des cours qui est pour moi un problème vraiment secondaire, parce que, que la personne soit employée chez Total ou pas, il y a tout un tas de biais politiques, économiques, sociologiques qui influencent l'objectivité du cours. Pour moi, le problème est que les institutions comme Total, mais aussi comme Société Générale ou BNP Paribas, etc. qui participent à financer l'extraction des énergies fossiles utilisent Sciences Po comme terrain de recrutement des stagiaires qui deviendront peut-être des futurs cadres et participeront à ces activités de pollution. Et pour moi il est important d'entamer une réflexion sur le degré auquel Sciences Po est prête en tant qu'institution à réviser les acteurs du secteur privé avec lesquels elle noue des partenariats et la manière dont elle leur permet d'offrir le corps étudiant au recrutement lié à la reproduction de ces pratiques.

Frédéric MION

Merci Mme la Présidente, et mesdames et messieurs. Je laisserai Juliette Seban compléter ce que je vais dire sur un certain nombre de points qui concernent plus directement le plan d'action. Je crois que j'ai eu raison de parler de cette question de Total puisque manifestement c'est celle qui vous passionne le plus et donc je suis heureux de pouvoir y revenir avec vous tout de suite, pour dire que de mon point de vue sur ce sujet, au-delà de la mobilisation de cette question un peu comme on mobilise un symbole au service d'un combat politique plus large, il y a deux questions principales sur lesquelles nous avons, je le répète, entrepris de faire la lumière. Première question : est-ce qu'il y a un conflit d'intérêts objectif dans le partenariat que nous évoquons qui se traduirait par le fait qu'une entreprise, Total au cas d'espèce, se verrait reconnaître une place particulière, dans la détermination du contenu de nos enseignements, des maquettes d'enseignement, ou dans l'orientation de nos travaux de recherche ? Ce que nous dit le rapport Latour, et il répond là-dessus, ça n'est pas qu'on ne sait pas, il dit qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts objectif. C'est un premier élément extrêmement important, puisque je le répète, parmi les rumeurs diverses qui circulaient sur le sujet, se trouvait l'idée que grâce à ce mécénat, Total avait un droit de parole et d'influence sur le contenu de nos cours. Que deux salariés de Total aient pu assurer des enseignements électifs à Science Po, comme le font des milliers d'autres personnes qui viennent d'autres secteurs, ce n'est ni choquant ni contraire à nos principes et à nos valeurs et il appartient aux étudiants eux-mêmes de nous dire ce que ces enseignements leur ont apporté ou au contraire ce qu'ils ont estimé qu'il pouvait y manquer, mais là-dessus, je le répète, le rapport Latour est clair et nous dit qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

Il y a une seconde question que vous évoquiez, M. Agostini, qui est plus un problème de cohérence de la position d'une institution comme la nôtre, face à des acteurs privés, qui interviennent dans divers secteurs dont celui des énergies fossiles : c'est là-dessus que le Comité des dons doit continuer de nous éclairer.

Et pour conclure sur ce sujet et répondre à M. Mukhamedov, mon intention comme directeur de cette institution n'est pas d'interdire à nos jeunes diplômés, au moment de leur insertion professionnelle, d'aller travailler dans certaines entreprises ou certains secteurs, au motif de l'impact qu'ils pourraient

avoir sur le monde ou sur l'environnement. Pour revenir à la question posée par Mme de la Sablière tout à l'heure, qui est capitale, si ces grands acteurs souhaitent, de manière déterminée, embrasser la question des transitions auxquelles nous sommes confrontés, il faut qu'ils puissent s'appuyer sur des recrues formées à cet effet, dotées de compétences nouvelles, et notre responsabilité est donc de réfléchir avec ces acteurs au type de diplômés que nous sommes en mesure de former aujourd'hui et que nous saurons a fortiori former demain, pour répondre aux enjeux que nous exposons : l'idée de rompre tout dialogue avec ces acteurs serait délétère pour l'ensemble de la collectivité et de la planète ; nous devons tout au contraire intensifier ce dialogue.

Sur la question du plan d'action, je laisse Mme Seban nous répondre à la fois sur le niveau d'ambition et sur les questions de chiffres qui ont été évoquées.

Juliette SEBAN

Merci et merci pour vos remarques. On avait déjà échangé lors des groupes de travail issus des instances. Je pense qu'on est d'accord en fait sur la nécessité d'avancer avec des objectifs chiffrés, annuels, un suivi concret. Je ne peux qu'approuver ce que vous venez de dire. Vous vous dites peut-être que cela aurait dû être fait avant de vous le présenter aujourd'hui, malheureusement on fait ce qu'on peut en termes de rapidité sur ces sujets. On a décidé de se lancer une initiative vraiment ambitieuse sur les questions d'avoir un campus plus écoresponsable et moins énergivore, donc l'idée était d'être assez large. Vous voyez que ces objectifs couvrent vraiment beaucoup de champs et donc pour pouvoir être précis sur ce qu'on va pouvoir faire, il y a toute une phase de diagnostic et d'état des lieux, de collecte de données, de quantification qui doit être faite et qui n'a pu être effectivement être menée avant aujourd'hui, mais je suis d'accord avec vous que c'est la prochaine étape. Et simplement pour vous rassurer, évidemment nous avons déjà beaucoup travaillé avec les partenaires que vous mentionnez qui sont la Mairie de Paris, les différentes municipalités sur les campus en région, le Crous, sur ces sujets-là puisqu'on sait que pour pouvoir avancer sur ces objectifs, il faudra qu'on puisse s'appuyer sur ces partenariats, et il y a beaucoup de marchés qui sont déjà en cours et lancés qui intègrent ces critères-là, donc ce sera un travail que l'on continuera. Et sur la gouvernance, je suis ravie d'en discuter avec vous lors de la prochaine réunion qu'on aura. Il y avait un comité campus vert par le passé qui n'associait que Sciences Po Environnement, je ne suis pas sûre qu'il était forcément représentatif en termes de communauté étudiante, donc moi je suis d'accord pour englober plus largement, après il faut aussi que ça soit efficace et que ça ne fasse pas que rajouter des réunions. Parlons-en, avec plaisir. Sur Menton, on n'a pas eu une réflexion spécifique à ce sujet ; il y a une politique voyage qui a été mise en place il y a deux ans dans l'institution, qui notamment pose des règles à partir d'un certain nombre d'heures – aujourd'hui c'est trois heures de voyage en train – qui font qu'on ne peut pas prendre l'avion, on est obligé de prendre le train. On est en train de réfléchir à l'augmentation éventuelle de ce seuil horaire. Pour la question de Menton, ça l'augmenterait beaucoup, ce serait à peu près six heures si je ne me trompe pas, le seuil de train. Ce qui est en discussion avec Menton, c'est comment regrouper les cours sur plusieurs jours ; il y a d'autres réflexions que la politique voyage, il n'y a pas eu pour l'instant en tout cas sur ce plan-là une discussion spécifique.

Frédéric MION

Et en effet la question des partenariats universitaires est au cœur de ce sujet-là aussi ; mobiliser la ressource enseignante au plus près de chaque campus est évidemment un des axes sur lesquels l'équipe du campus de Menton a entrepris de travailler pour répondre notamment à la question que vous évoquiez.

Jeanne LAZARUS

Si je peux juste dire un mot à ce sujet : il est certes très vertueux de nouer des partenariats avec les équipes locales, mais jusqu'à quel point ? Il est important que la faculté permanente soit présente dans l'ensemble des formations. Je me permets donc de mettre un petit bémol sur l'idée que ce serait l'unique solution.

Y a-t-il d'autres questions sur ces questions de transition écologique ? L'heure tourne, donc nous pouvons passer au point suivant sur la charte informatique, que M. Auzanneau va nous présenter avec Mme Gagelin.

IV. PRÉSENTATION DE LA CHARTE D'UTILISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS DE SCIENCES PO

Stéphane AUZANNEAU

Bonjour, je vais vous présenter la charte d'utilisation des systèmes d'information de Sciences Po en compagnie de Laurence Gagelin, qui est co-responsable, avec Grégory Quistrebert, de la sécurité des systèmes d'information à Sciences Po. Je vais vous rappeler en quelques mots l'historique de la charte, son contenu, parler notamment des trois chapitres principaux et vous donner quelques rappels sur la sécurité des systèmes d'information, les conseils qui peuvent vous être utiles, les trucs et astuces à avoir en mémoire en tant qu'utilisateurs notamment, et puis en cas de besoin quelques lectures pour vous.

Quelques rappels déjà : il existe une charte qui est ancienne, qui assure les interactions numériques de vous tous. Il y a eu un premier travail d'actualisation qui a été fait au cours des années 2000, 2010, pour la simple raison qu'il fallait faire un état des lieux par rapport à nos pratiques en matière d'informatique et libertés. Nous avons été à l'époque accompagnés par un cabinet spécialisé en la matière et ça a abouti à la fois à un état des lieux qui a été mis au propre, notamment pour tout ce qui est tenue du registre et traitement comme nous le faisons, à la nomination d'un correspondant informatique et libertés, et à un gros travail sur la mise en œuvre du règlement général de la protection des données dont on vous a parlé déjà, je pense, avec la nomination de Marion Lehmans comme responsable déléguée à la protection des données DPD/DPO. Le travail qu'on vous présente aujourd'hui est un travail collectif qui a été fait à la fois avec les collègues de la Direction juridique, de notre Direction des ressources humaines du fait que les éléments sont annexés au règlement intérieur. Il a fait l'objet d'une présentation au sein des différentes instances de l'institut : le Conseil administration, le Conseil social et économique de la Fondation, le Conseil de la vie étudiante et de la formation très récemment.

En quelques mots, le contenu est de dix pages, cinq chapitres, douze articles. Les principes majeurs que vous devez considérer sont la responsabilisation de l'utilisateur dans la ligne du règlement général de la protection des données et un rappel aux principaux comportements de sécurité attendus sur la mission de sécurité, sachant que la sécurité en termes de systèmes d'information implique la coordination de quatre principes : la confidentialité, évidemment, pour protéger l'information des tiers qui ne sont pas concernés ; rendre cette information disponible, c'est-à-dire aux seules personnes autorisées à y accéder ; en protéger l'intégrité, à savoir éviter qu'elle soit modifiée par des personnes qui ne doivent pas y avoir accès ; et enfin, plus généralement, il faut être capable de prouver ce qui s'est passé en cas de problème. Elle contient un rappel également sur la courtoisie et la parcimonie dans les échanges numériques, ce sont des choses qu'on oublie beaucoup trop, et ça me permet aussi de faire le lien avec le programme que Juliette vient de vous présenter concernant l'usage des ressources numériques.

Les principes du chapitre 1 qui sont les plus importants sont : le champ d'application, l'ensemble des acteurs, ce qui fait que parfois, et notamment concernant la propriété intellectuelle, l'acception est assez générale, mais on pourra y revenir ; nous rappelons également les modalités d'accès aux postes sur une authentification personnelle confidentielle qui va être étendue à tous les systèmes, notamment lors des webservices que vous utilisez pour la scolarité, ce sera exactement le même système que vous aurez également sur les emprunts d'ouvrages, ou dans l'utilisation des outils Google ; nous rappelons des choses très simples, comme d'éviter de noter sur des papiers les mots de passe, cela nous arrive encore d'en trouver ; un engagement également de vous tous puisque ce document peut être opposable en cas de problème, de suivre et de ne pas contourner les dispositifs de sécurité, puisque beaucoup d'éléments et de composantes de la sécurité impliquent évidemment que vous respectiez ces grandes lignes. En cas de problème, évidemment, nous alerter, il y a tout un ensemble de fonctionnalités et de personnes présentes ; je vous ai cité Laurence Gagelin, Grégory Quistrebert, mais aussi le SOS, qui relaie très rapidement les informations nécessaires. Nous rappelons les finalités de l'utilisation des systèmes d'information avec les éléments pédagogiques, les usages publics et privés, je passe rapidement sur ces aspects en cas de problème, sachez qu'évidemment, en cas de rupture et de départ, nous prévoyons les modalités pour permettre la continuité d'activité à ce sujet. Et puis, nous définissons les contenus abusifs en page 3 de la charte, qui permettent de rappeler tout simplement les éléments que la loi implique déjà

et qui sont ainsi traduits dans la charte ; ensuite les conditions de sécurité en tant que telles, au-delà de l'appel à la responsabilité des utilisateurs, à leur vigilance, les acteurs de l'institution, notamment pour la communauté de travail plus restreinte, ont évidemment des obligations de loyauté, de confidentialité et de discrétion et c'est ce que nous rappelons, de manière très simple pour assurer la préservation et la sécurité des données. On a déployé – et c'est un gros changement par rapport à la charte précédente – les éléments qui relèvent de la protection des données ; nous avons dans ce cadre tant sur le site des outils numériques en ligne, que sur le site de l'intranet de Sciences Po des éléments qui nous permettent de contacter directement Marion Lehmans en cas de besoin. On rappelle également les éléments de la propriété intellectuelle sur les systèmes d'information qui sont les modalités classiques connues à ce sujet.

Le chapitre 2 rappelle des points spécifiques aux équipements mobiles, très utilisés au sein de la fondation, encadre également les éléments de la messagerie électronique, avec un rappel sur le fait que la messagerie actuelle permet notamment de lutter contre tout spam et pollution numérique, et rappelle aussi les usages sur internet. Nous vous rappelons qu'en cas de violation ou de comportements abusifs, nous pouvons intervenir très rapidement pour ensuite instruire le dossier avec les personnes concernées. Le chapitre 3 encadre le rôle du gestionnaire des applications et des systèmes d'information, en ce sens où vous avez des utilisateurs qui ont des pouvoirs beaucoup plus étendus, ceux qui gèrent les applications, à la fois des études et de la scolarité, de la librairie, de la bibliothèque également, dans le cadre du système d'information de la formation exécutive, et disposent donc de la possibilité d'accorder des droits plus importants. Ils ont un rôle particulièrement important que nous encadrons également ; du fait de leur prédominance, ils ont des obligations de loyauté beaucoup plus fortes. Pour finir à ce sujet, un point qui est important en termes d'accompagnement et de formation, puisque vous l'avez peut-être noté dans la charte, il y a tout un ensemble de dispositifs pour vous accompagner et vous former, les gestionnaires des applications ont aussi un rôle éminent à ce sujet.

Les chapitres 4 et 5 rappellent les éléments d'entrée en vigueur une fois que tous les conseils représentatifs auront été informés, et dès lors que tous les votes auront eu lieu et nous rappelons évidemment au chapitre 5 les éléments de définition à connaître. Voilà en quelques mots, j'ai fait aussi vite que possible, pardon d'avoir été peut-être trop synthétique et pas assez explicite, mais nous sommes là pour répondre à vos questions.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Nous avons aussi eu la charte et je pense que les membres du conseil en avaient pris connaissance. Y a-t-il des questions sur ce thème ? Non ? Je vous propose que nous passions au vote.

Ismahane GASMI

Je vais annoncer les procurations :

- Mme de la Sablière à M. Gourmelon
- M. Duhamel et Mme Lemardeley à Mme Lazarus
- M. Robinet à Mme Eisenberger
- M. Saouabi et Mme Krapiel à M. Moinet
- Mme Pomeau à M. Agostini

Jeanne LAZARUS

Merci. Mme Rassat, avant de voter, vous aviez une précision à nous donner.

Marie RASSAT

Je m'en excuse, je n'ai pas pu assister à la réunion de Bureau de la semaine dernière, mais j'ai vu marqué uniquement présentation sur l'ordre du jour, donc je ne savais pas que nous étions appelés à voter sur ce point-ci.

Jeanne LAZARUS

Sur l'ordre du jour qui vous a été transmis ?

Marie RASSAT

C'est surtout par rapport aux procurations, en fait.

Ismahane GASMI

Nous avons bien le quorum en tout cas.

Jeanne LAZARUS

Nous allons alors procéder au vote.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à la charte d'utilisation des systèmes d'information à la majorité des votants (5 abstentions).

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Bénédicte DURAND

Deux cas seront présentés en section disciplinaire très prochainement, l'institution ayant commencé l'instruction pour au moins l'un d'entre d'eux : l'un concernant un cas de plagiat pour un étudiant de l'École de journalisme, et puis un autre cas qui – je le souligne devant cette assemblée, c'est aussi un élément qui touche à la question du bien-être étudiant et pour lequel les étudiants eux-mêmes ont une responsabilité éminente – touche à la question de leur comportement sur les réseaux sociaux, aboutissant parfois à des excès et à des pratiques de violence. Nous sommes dans cette situation avec un cas de harcèlement pour lequel un étudiant du Collège universitaire est convoqué en section disciplinaire. Voilà les deux cas qui sont à notre ordre du jour de ce point de vue.

Frédéric MION

Je voudrais juste indiquer aux membres du Conseil qui ne le sauraient pas qu'un rassemblement est organisé aujourd'hui, à 12h30, sur l'esplanade du Trocadéro, en l'honneur de Fariba Adelhah et de Roland Marchal. Il s'agit d'un événement qui a été intentionnellement fixé en ce 11 février, qui est la date anniversaire de la proclamation de la République islamique d'Iran, donc la fête nationale en Iran. Le rassemblement donnera lieu, je crois, à une performance chorégraphique, puisque le comité de mobilisation a souhaité diversifier les modes d'expression et de manifestation du soutien qu'il entend apporter à nos deux collègues. Les dernières nouvelles, hélas, ne font apparaître aucun assouplissement de leurs conditions de détention, ni aucun espoir de libération très prochaine. Et donc vous êtes tous et toutes invités naturellement à ce rassemblement à 12h30.

Catherine BLANC

Une question concernant ce qui préoccupe la France et le monde, la question du coronavirus, et notamment de positions que peuvent prendre certains enseignants quant au droit de retrait, et à leurs craintes : au-delà des annonces qui ont été faites par l'établissement, y a-t-il d'autres mesures prévues ou qui pourraient rassurer la communauté académique, ou en tout cas les enseignants vacataires ?

Frédéric MION

Merci à Mme Blanc pour cette question, plusieurs éléments pour lui répondre : nous nous sommes conformés très strictement aux recommandations qui nous ont été transmises par le ministère de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation sur instruction du Ministère chargé de la santé, nous avons mis en place les mesures que vous savez pour tous les étudiants et toutes les autres catégories de parties prenantes à la vie de la maison qui avaient séjourné en Chine au cours de la période récente et qui étaient susceptibles d'avoir été exposés au virus. Nous n'avons heureusement à déplorer aucun cas d'infection sur l'ensemble de nos campus à l'heure actuelle et à ma connaissance, seul un enseignant vacataire nous a interrogés sur la question du droit de retrait, mais peut-être que vous pouvez nous en dire un peu plus, M. le Secrétaire général ?

Arnaud JULLIAN

Oui, effectivement, un enseignant vacataire a exprimé des inquiétudes en se demandant si la présence d'étudiants d'origine asiatique dans son cours pouvait fonder l'exercice du droit de retrait dans le cadre des craintes que vous avez exprimées. Il y a eu des échanges avec la direction de la formation initiale qui ont permis de le convaincre qu'en fait ce n'était pas le cas, et la situation est totalement stabilisée puisque lui-même a décidé de continuer à exercer ses cours. Voilà, c'est du côté des personnels au sens large le seul point d'alerte qui nous a été remonté.

Jeanne LAZARUS

Nous pouvons lever la séance, nous nous retrouverons le 17 mars où nous aurons une présentation de la réforme des admissions.

Jeanne LAZARUS lève la séance à 11 heures.